



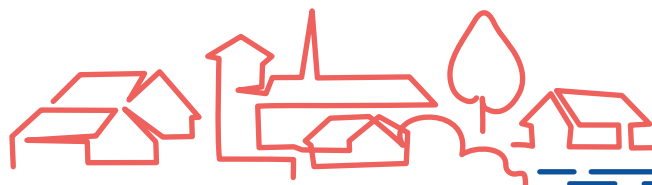
**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

23 01
2023



CONCRÉTISATION DU DISPOSITIF « PETITE VILLE DE DEMAIN » DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

M. le préfet a signé, à l'issue du comité local de cohésion territoriale des Hautes-Pyrénées, **8 conventions d'opération de revitalisation territoriale** et 3 contrats de sécurité intégrés en lien avec la gendarmerie nationale.



PETITE VILLE DE DEMAIN : un dispositif présent depuis octobre 2020

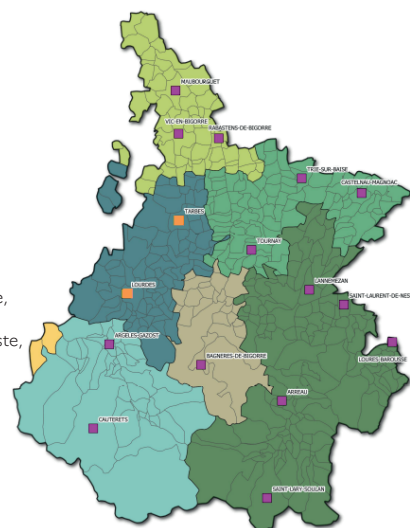
Lancé en octobre 2020, le programme « Petites villes de demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des communes de moins de 20 000 habitants et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus, des villes et leurs intercommunalités pour bâtir et concrétiser les projets de leur territoire.

Inscrit dans l'agenda rural, ce programme bénéficie de la forte mobilisation de plusieurs ministères, de partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe), et de l'appui d'un large collectif comprenant notamment l'Association des Petites Villes de France (APVF).

Dans les Hautes-Pyrénées, **les 14 communes, lauréates « Petites Villes de Demain », ont établi leur convention d'adhésion en 2021.** 9 chefs de projets ont été recrutés grâce au co-financement ANCT et pour un montant total de 284 000 € par an.



- Arreau,
- Argelès-Gazost,
- Bagnères-de-Bigorre,
- Castelnau-Magnoac,
- Cauterets,
- Lannemezan,
- Loures-Barousse,
- Maubourguet,
- Rabastens-de-Bigorre,
- Saint-Lary-Soulan,
- Saint-Laurent-de-Neste,
- Trie-sur-Baïse,
- Tournay,
- Vic-en-Bigorre.



LA CONCRÉTISATION DES PROJETS par la signature des conventions ORT

L'opération de revitalisation de territoire (ORT) est **un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire** dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre **l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes membres volontaires, l'État et ses établissements publics.** Toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat peut également le signer. Une ORT est portée conjointement par l'intercommunalité et sa ville principale.



Large palette d'outils, **cette convention permet de maîtriser les projets de territoire avec des avantages concrets et immédiats**, conférant des nouveaux droits juridiques et fiscaux aux communes, notamment pour :

- **renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville** grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- **favoriser la réhabilitation de l'habitat** par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) et l'éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien (réduction fiscale pour les propriétaires bailleurs);
- **faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux** comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ;
- **mieux maîtriser le foncier**, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption pour les locaux artisanaux.

Ces conventions découlent de la démarche conduite par chaque territoire : diagnostic concerté des petites villes de demain, vision stratégique, et plan d'actions multithématique (logement, commerce, mobilité, aménagement de l'espace public, transition énergétique, tourisme...).

8 conventions ont été signées, le 23 janvier, entre :



et les collectivités :

1
La CC Adour-Madiran,
le PETR du Val d'Adour,
Rabastens-de-Bigorre,
Maubourguet
et Vic-en-Bigorre.

2
La CC du Pays de Trie
et du Magnoac,
Trie-sur-Baïse
et Castelnau-Magnoac.

3
La CC Neste-Barousse,
Loures-Barousse
et Saint-Laurent-de-Neste.

4
La CC Aure-Louron,
Saint-Lary-Soulan
et Arreau.

5
La CC de Haute-Bigorre
et Bagnères-de-Bigorre.

6
La CC Pyrénées Vallées
des Gaves,
Argelès-Gazost
et Cauterets.

7
La CC Coteaux Val d'Arros
et Tournay.

8
La CC Plateau de
Lannemezan
et Lannemezan.

DES COMMUNES QUI S'ENGAGENT

dans la sécurité du quotidien

À l'occasion du comité local de cohésion territoriale, **L'État et le groupement de gendarmerie départementale ont signé 3 contrats de sécurité intégrés avec les communes de Lannemezan, d'Argelès-Gazost et de Tournay.**

Le contrat de sécurité intégrée est **un nouvel outil partenarial reposant sur un diagnostic territorial partagé**. L'objectif est de renforcer les coopérations et les engagements réciproques entre l'État et les collectivités territoriales dans les domaines de la sécurité du quotidien, la justice de proximité et l'aide aux victimes... Ce contrat est élargi à l'ensemble du spectre de la sécurité intérieure afin d'aboutir à l'intégration de dispositifs existants ou à la création de nouveaux dispositifs concertés.

UNE OFFRE DE PROTECTION SUR MESURE POUR LES COMMUNES

→ LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

L'État et les collectivités s'engagent à **développer la vidéoprotection**, à mettre en place **des actions de prévention thématiques au profit des publics vulnérables et des établissements scolaires** et de proposer à la population et aux commerçants de s'inscrire aux différentes « opérations tranquillité ».

→ LE CONTACT AVEC LA POPULATION

La gendarmerie va renforcer **les patrouilles dédiées au contact de populations ciblées** (commerçants, associations, seniors...), lors du marché hebdomadaire pour sécuriser et renseigner la population et **recueillir les plaintes et informations en mobilité**, lorsque la nécessité s'impose pour les élus et certaines personnes à mobilité réduite notamment.

→ LA PROTECTION DES HABITANTS

La gendarmerie augmentera **sa surveillance sur la voie publique** (patrouilles pédestres, VTC) et ponctuellement, **celle des établissements scolaires** (en particulier lors des entrées et sorties des élèves, ou en cas d'événement particulier), **la sécurisation régulière de lieux ou d'événements ciblés** (marchés, manifestations culturelles...) et l'adaptation des modalités de protection des élus et des individus et professions menacées.



→ UN PARTENARIAT OPÉRATIONNEL

Un partenariat d'échange est mis en place par **la désignation de référents** des brigades de gendarmerie auprès des communes, par **la présence de la gendarmerie aux réunions des collectivités sur le volet sécurité** et par l'entraide lors de la gestion de crise.

→ DES ACTIONS SPÉCIFIQUES MISES EN PLACE

Des actions conjointes et spécifiques seront mises en place afin de lutter contre les violences intrafamiliales, l'économie souterraine, les trafics de stupéfiants, les cambriolages, les vols de véhicules et les incivilités, par exemple :

- **identifier les personnes et les familles en difficulté** par l'échange d'information avec les acteurs sociaux ;
- **diffuser les bons réflexes via le journal communal** et autres moyens à disposition ;
- **coordonner de l'action avec les élus** (stationnements irréguliers, véhicules ventouses, dépôts sauvages de déchets...).



DES COLLECTIVITÉS MOBILISÉES SUR LES ENJEUX DE SÉCURITÉ

Les collectivités territoriales s'engagent à soutenir l'action de l'État en :

- **intégrant les enjeux de sécurité dans l'ensemble des projets d'aménagement** (infrastructures routières pour limiter la vitesse...) ou d'innovation (connectivité, smart cities).
- **mettant à disposition des locaux**, dans le cadre d'actions de contact et d'accueil du public menées « hors les murs » ;
- **favorisant l'intégration des familles des militaires** de la gendarmerie au sein de leur commune ;
- **partageant son plan communal de sauvegarde (PCS)** pour une meilleure coordination dans la gestion des crises ;
- **désignant un référent de la commune** pour la gendarmerie ;
- **associant systématiquement la gendarmerie aux réunions de sécurité** organisées par le maire.



Contact

Contact presse de la Préfecture

Service communication

Préfecture des Hautes-Pyrénées

Place Charles de Gaulle, 65 000 Tarbes

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*